



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 09-12-2025 /

Dossier complet le : 29-12-2025 /

N° d'enregistrement : 010164/KK P

1 Intitulé du projet

SYSV-0011_Ragotay

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SEE YOU SUN

Raison sociale

SeeYouSun

N° SIRET

82464129400056

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Guerin

Prénom(s)

Alexandre

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concernant cette demande d'étude au cas par cas consiste à la construction d'ombrières photovoltaïques sur l'exploitation agricole. La puissance totale à installer est de 511 kWc avec une production attendue de 584 MWh/an soit l'équivalent de la consommation annuelle de 261 habitants (la centrale sera très certainement ouverte ultérieurement à l'AutoConsommation Collective ou ACC aux habitations, commerces et industries dans un rayon de 10 km). Il n'y a pas de travaux de démolition. Les ombrières photovoltaïques seront en acier galvanisé d'un gris métallisé avec des poteaux en IPN de tailles standards (330-450 - selon étude structure qui viendra ultérieurement une fois l'arrêté obtenu). Les poteaux seront fixés aux fondations au moyen de platines de prescellements, qui se fixeront dans les fondations : ces dernières, au vu du sol, seront certainement des puits (étroits et profonds) car le sol est limoneux. Nous ne pourrions valider la taille, la profondeur et le diamètre des puits qu'une fois l'étude béton obtenue (qui ne sera reçue qu'après avoir obtenu l'étude structure). Les puits feront certainement entre 0,60m et 1,2m de diamètre, pour une profondeur de 3,5m maximum. Au total, il y aura donc, dans le cas le plus défavorable, des fondations de 4m² l'unité pour un

4.2 Objectifs du projet

Production d'électricité à partir de l'énergie solaire et revente totale de l'électricité produite avec un raccordement auprès d'Enedis + bien-être animal et stockage de fourrages.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Planning previsionnel : - Obtention de l'arrete (mars 2026) - Demande de raccordement et obtention du tarif de rachat (avril 2026) - Purge de l'arrete (octobre 2026) - Terrassement (octobre 2027) - Structure (novembre 2027) - Installation des panneaux (novembre 2027) - Raccordement électrique (decembre 2027) - Travaux Enedis (fevrier 2027) Le chantier de production se deroulera en plusieurs etapes sur une duree approximative de quatre mois : - Terrassement du terrain Preparation du terrain en vue de l'installation des structures - Mise en place des structures Piquettage du terrain en vue du battage des pieux - Implantation des structures en acier - Mise en place de la couverture de panneaux photovoltaïques - Raccordement électrique des panneaux jusqu'au shelter (DC). 2 x 3 x 90 TPC d'une largeur de 90 mm chacun. Longueur : 28 + 7 m. - Raccordement électrique au reseau Enedis. Nous sommes dependants de la proposition technique et financiere (PTF) que nous soumettra Enedis une fois que nous aurons fait notre demande de raccordement, une fois donc que nous aurons obtenu l'arrete. Toutefois, au vu de l'emplacement du reseau existant qui passe sur la route au sud du projet jusqu'aux batiments de l'exploitation agricole, les travaux d'Enedis seront tres legers et ne consistera qu'en une tranchee de quelques metres vers nos deux points de livraison (Enedis n'utilise que des fourreaux de 240 mm pour tout). De notre cote, le raccordement électrique ne traversera que la zone indiquee sur le plan, pour une distance de 38 metres lineaires (pour la structure la plus lointaine). 2 x 1 x 160 TPC d'une largeur de 160 mm chacun. Longueur : 3 + 3 m. Pas d'eclairage prevu, pas de pistes (?), pas de clotures, pas de haies, etc.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Production d'electricite et revente - Un plan de maintenance sera mis en place, traitant de toutes les parties necessitant un controle regulier a savoir : -Maintenance preventive (controles visuels des modules, thermographie, controle des onduleurs, etc.) -Maintenance curative (intervention sur site apres reception d'une alerte de defaillance de l'installation photovoltaïque) L'essentiel du programme de maintenance sera axe sur la maintenance électrique de l'installation. Demantelement : Au terme de l'exploitation, la structure, les modules et les fondations pourront etre entierement retires. L'integralite de ces materiaux pourront etre recycles ou reutilises. La duree d'exploitation prevue au bail avec l'agriculteur est de 30 ans. A l'issue de l'exploitation, l'agriculteur aura en propre les deux centrales : il pourra tout demanteler ou poursuivre l'exploitation (car, bien que les panneaux et les onduleurs ne seront plus sous garantie, la production sera toutefois tres satisfaisante).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Contenance cadastrale des parcelles du projet Surface couverte par les panneaux photovoltaïques Puissance totale photovoltaïque	(14901, m ²) (2328, m ²) (511, kWc)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Non, car nous ne pomperons pas d'eau durant la phase d'exploitation. Pendant la phase travaux et pour le coulage des fondations, nous utiliserons l'eau de l'exploitation agricole. Il n'y aura donc pas de pompage dans les milieux d'eau naturels.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Pas d'utilisation d'eau potable ou assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Installation sur un espace vert servant de paturages aux chevaux. Le projet consiste à installer des abris pour les chevaux et pour le stockage des fourrages. Le projet aura donc un impact positif sur les animaux. Pas d'impact négatif car le champ gardera le même usage, les petits animaux pourront revenir sous les ombrières une fois la construction terminée. Pas d'éclairage donc pas d'impact
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Faible impact au sol car les structures seront ouvertes et non-bardees. Les poteaux et les massifs auront un impact mais les deux ombrières pourront être démantelées après exploitation (fondations incluses).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Notre projet respectera la norme NFC-15-100 de 2024 qui est très restrictive, ainsi que les normes française et européennes en termes de câblage et de maîtrise des risques incendies. Ainsi, notre installation électrique (des panneaux, aux onduleurs en passant par les câblages) prendront en compte les risques de foudre, de surchauffe et d'incendie. De plus, une maintenance sera
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Uniquement en phase travaux
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Pas d'eclairage prévu au projet.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux pluviales seront recuperees au moyen de gouttieres, qui deverseront l'eau dans des cuves. Cette eau servira a abreuer les chevaux et pour les besoins de l'exploitation agricole.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Cuve de retention

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	L'usage du champ sera inchangé puisqu'il ne s'agira que de couvrir les chevaux qui paissent déjà à cet endroit.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

A l'issue de sa phase d'exploitation, le projet sera entièrement démantelé. Grâce à PVCycle, les modules photovoltaïques seront recyclés, et l'ensemble des équipements sera recyclé ou valorisé selon les filières approuvées.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Nous accordons une importance à ne pas dessoucher d'arbres ou de haies qui ne soit pas nécessaire pour l'implantation de nos projets. Ce n'est pas le cas ici. Les arbres et haies existantes auront un soin particulier lors des travaux et des manœuvres des engins. L'espace de travaux (circulation + zone de stockage + tranchées + implantation des structures) sera limité à son strict nécessaire. Les travaux auront lieu après les périodes de nidation (en automne et hiver) pour limiter l'impact néfaste des travaux sur les oiseaux et la faune du site. Il n'y a pas d'habitations proches, hormis celle de l'agriculteur, nous n'aurons donc pas d'impact négatif sur les voisins. Le voisin le plus proche est à 166m et est de plus protégé par deux rangées d'arbres (au sud de notre projet et au nord de sa propriété). Concernant les eaux pluviales, l'agriculteur les réutilisera entièrement pour les besoins de son exploitation et pour abreuver son cheptel.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale, car : - Le projet sera construit sur l'exploitation agricole et servira uniquement pour les besoins de cette dernière et des chevaux. - Aucun impact au niveau du bruit (en phase exploitation) et des odeurs pour les alentours. - Aucun impact environnemental sur la faune car le projet n'engendre aucun rejet, aucune nuisance. - Il ne modifie pas l'occupation et l'utilisation des sols. - Le projet se situe en dehors ou n'engendrera pas d'impact à l'égard de toute zone classée et protégée (ZNIEFF, NATURA 2000, etc...) - Le projet contribue à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Guiziou

Prénom Sterenn

Qualité du signataire Chargee d'etudes

À Cesson-Sevigne

Fait le 09-12-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)